

**FORMULAIRE DE SYNTHESE**  
***A remplir par le ministère de tutelle***

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2015, la DGAFP recense, avec le concours de leurs ministères de tutelle, les établissements publics administratifs souhaitant intégrer le périmètre de l'action sociale interministérielle. A cette fin, chaque ministère de tutelle renseigne le formulaire de synthèse suivant, sur la base des informations données par chaque établissement public dans le formulaire d'adhésion.

Le **tableau 1** permet de récapituler, par périmètre ministériel, les établissements publics souhaitant intégrer le champ de l'action sociale interministérielle ainsi que les prestations souhaitées.

Le **tableau 2** doit permettre à chaque ministère de déterminer le montant total du transfert de crédits à opérer, le cas échéant par différents programmes budgétaires porteurs, vers le programme 148 – *Fonction publique*.

**1/Récapitulatif des établissements publics souhaitant intégrer le champ de l'action sociale interministérielle au 1° janvier 2015 et des prestations souhaitées**

Etablissements	Programme budgétaire porteur	Montant de la contribution par prestation souhaitée (en €)						Total par EP (en €)
		Chèque-vacances	CESU - garde d'enfant 0-6 ans	Aide à l'installation des personnels de l'Etat	Crèches	Logements	Actions SRIAS	

Etablissements	Programme budgétaire porteur	Montant de la contribution par prestation souhaitée (en €)						Total par EP (en €)
		Chèque-vacances	CESU - garde d'enfant 0-6 ans	Aide à l'installation des personnels de l'Etat	Crèches	Logements	Actions SRIAS	

**2/ Montant total de la contribution financière par  
programme(s) porteur(s)**

Programme(s) budgétaire(s) porteur(s)	Total général de la contribution (en €)